

Le **SY**ndicat **NA**tional des **P**ersonnels de **S**anté **E**nvironnementale (SYNAPSE-UNSA)

protège les conditions d'exercice des missions d'Etat de service public des personnels de santé-environnement du ministère chargé de la santé.

Les personnels santé-environnement sont issus de 4 corps techniques de la fonction publique de l'Etat :

- les ingénieurs du génie sanitaire (IGS),
- les ingénieurs d'études sanitaires (IES),
- les techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S),
- les adjoints sanitaires (AdS).

SYNAPSE s'est fixé pour buts :

- d'unir, à toutes fins utiles, tous les personnels travaillant dans les domaines de santé - environnement, gérés par le ministère chargé de la santé, quels que soient leur statut, leur situation administrative, leur affectation (par exemple en détachement auprès d'autres structures).
- d'accompagner chacun pour faire respecter ses droits (mutations, avancements de carrière) et non au gré des DG d'ARS.
- d'intervenir auprès des pouvoirs publics en vue de faire aboutir les revendications de tous les adhérents, notamment:
- protéger leurs intérêts moraux et matériels,
- veiller à l'applicabilité des textes législatifs et réglementaires en terme de responsabilité des agents de contrôle au regard des missions qui leur sont confiées, de leurs obligations juridiques et des moyens qui leur sont consacrés pour la réalisation de ces missions,
- créer entre tous les membres des liens de solidarité,
- améliorer la formation initiale et les conditions de tutorat pour les élèves stagiaires,
- diffuser des publications destinées à l'information des agents des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les chantiers sont multiples :

- Remises en question régulières de la place de santé-environnement : manque de moyens pour assurer les missions de nos services et réorientation les agents vers de nouvelles missions,
- Absence de pilotage stratégique national de santé environnement,
- Baisse des plafonds d'emploi qui impacte plus particulièrement nos services,
- Situation très critique des effectifs dans certaines ARS au niveau départemental. Les missions sont réalisées avec les moyens du bord, certaines sont à la dérive, d'autres abandonnées,
- Management qui met sous pression les équipes, une hiérarchie toujours plus importante et de plus en plus éloignée des préoccupations des services,
- Disparition du travail et de l'expertise de terrain, par la multiplication des tâches de reporting, la diminution des effectifs, la lourdeur administrative interne des ARS, la sous-traitance des missions,
- RIFSEEP incomprise par les agents avec des retombées financières dérisoires, voire catastrophique pour les lauréats des concours internes.
- Disparition du dialogue social pour les événements de carrières (mutations, promotions) avec les LDG.

DROIT SYNDICAL

La liberté d'expression syndicale est inscrite dans la constitution française depuis 1946.

Vous voulez adhérer ? Revenez en page d'accueil (cliquez sur ADHESION et le logo SYNAPSE), afin d'accéder au bulletin d'adhésion et au barème des adhésions.

Adhérer à un syndicat est un choix personnel guidé par plusieurs motivations :

- Participer à une action collective pour entendre, analyser et exprimer les attentes des personnels,
- Construire des propositions pour lancer des négociations avec les employeurs,
- Veiller à la bonne réalisation des métiers et aux conditions de travail,
- Devenir le porte-parole au sein des CACT des ARS, commissions, conseils.